



RAPPORT ANNUEL 2015

Comité de retraite
des chargés de cours de
l'Université du Québec



Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	2
ADMINISTRATION	4
ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION	7
SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME	11
PLACEMENT	17
PERSPECTIVE 2016	28
MEMBRES DU COMITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015	29
LISTE DES MEMBRES	31
ÉTATS FINANCIERS	32

Mot du président

Intégrité — Respect — Sens des responsabilités — Prudence — Collaboration

(Les valeurs auxquelles doivent souscrire tous les membres du Comité de retraite)

Cela a fait 25 ans en 2015 que le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ) a été mis en place. Depuis sa création, la caisse a accumulé plus de 167 millions \$ et a généré un rendement annualisé de 9,4 %, ce qui représente un rendement exceptionnel sur cette longue période. Je tiens, personnellement, à remercier les personnes qui ont travaillé à la Direction du Régime depuis sa création ainsi que les personnes qui ont investi du temps à titre de membre du Comité de retraite. Afin de souligner cet anniversaire et cette reconnaissance, la Direction a compilé la liste de ces personnes, une liste que vous trouverez sur le site du Régime ainsi qu'immédiatement avant la section « États financiers » du présent rapport annuel.

En 2015, malgré des marchés tumultueux, les gestionnaires du fonds régulier ont réalisé un rendement de 7,04 % soit une valeur ajoutée de 0,76 % en rapport à notre portefeuille de référence. Ce rendement positif provient principalement de l'investissement dans les actions canadiennes. Vous trouverez dans ce rapport annuel à la section « Placement » tous les détails des rendements générés. Le Comité de retraite a encore une fois réussi à contenir le niveau des coûts totaux, incluant les frais reliés aux gestionnaires, au gardien de valeurs et à la Direction, à un niveau de 0,52 % du total de l'actif du Régime, soit le taux de frais de gestion le plus bas depuis la mise en place du Régime. Comme spécifié l'année dernière, l'objectif en rapport aux frais de gestion est de ne pas dépasser 0,80 %. Notre objectif est donc de nouveau atteint.

L'année 2015 fut passablement occupée au niveau de l'administration du Régime, entre autres, par les dossiers suivants :

- La révision du Règlement du Régime, qui a débuté en 2015, et dont les travaux se termineront en 2016;
- Le suivi et le bilan de l'implantation du système d'administration du Régime;
- La mise à jour du communiqué « RRCCUQ : comment et pourquoi y contribuer »;
- Les quatorze (14) rencontres des trois (3) comités;
- La préparation de l'appel d'offres pour l'évaluation de la politique de placement et des gestionnaires qui sera réalisé en 2016 et 2017;
- Le dossier sur les Fonds de Revenu Viager (FRV), car le projet de loi no 75 qui a été déposé à l'Assemblée nationale permettra, s'il est adopté, aux régimes de retraite à cotisation déterminée de pouvoir offrir des prestations variables. En lien avec ce dossier, je tiens à souligner les efforts soutenus et remarquables que Mme Marie Bouvier a déployés afin de donner un meilleur accès aux sommes disponibles dans les FRV. Merci, Marie!

Au niveau de la gouvernance du Régime, en plus du suivi des dossiers récurrents, certains dossiers ont retenu plus particulièrement l'attention du Comité. Le rapport de la répondante à l'éthique, Mme Magalie Jutras, nous a confirmé qu'il n'y a aucun élément inapproprié à souligner. Il y a également la formation des membres qui est considérée comme une obligation par le Régime, ceci afin que les membres du Comité puissent prendre les meilleures décisions dans l'intérêt des participants tel que le prescrit la Loi sur les Régimes complémentaires de retraite.

Je vous rappelle qu'il est de votre responsabilité de vous assurer que vos cotisations soient prélevées, et ce, selon le taux que vous souhaitez.

LE COMITÉ DE RETRAITE, LE COMITÉ EXÉCUTIF ET LE COMITÉ DE PLACEMENT

Le Comité de retraite est un comité paritaire composé de huit (8) représentants élus par les participants actifs, d'un (1) représentant élu par les participants non actifs, de huit (8) représentants nommés par les constituantes, d'un (1) membre indépendant et d'un (1) secrétaire. Ce comité a tenu quatre (4) rencontres en 2015 avec un taux de présence de 81 %.

Le Comité exécutif est composé de cinq (5) membres, soit : un président, un vice-président, un (1) représentant élu par les représentants des chargés de cours, un (1) représentant nommé par les représentants des constituantes et un secrétaire du Régime. En 2015, le Comité exécutif s'est réuni à six (6) reprises avec un taux de présence de 100 %.

Le Comité de placement est composé de six (6) membres, soit : deux (2) représentants élus par les représentants des chargés de cours, deux (2) représentants nommés par les représentants des constituantes, un membre externe et un secrétaire du Régime. En 2015, le Comité de placement s'est réuni à quatre (4) reprises avec un taux de présence de 100 %.

LA DIRECTION

L'année 2016 sera encore très occupée pour les comités et la direction. Voici quelques dossiers qui seront analysés et qui feront l'objet de discussions :

- ✦ Le dossier des FRV qui a refait surface à la suite des modifications proposées par le projet de loi n° 75;
- ✦ La révision du règlement général;
- ✦ Le lancement d'un appel d'offres pour le choix de l'auditeur externe;
- ✦ La révision de la politique de placement et de l'évaluation des gestionnaires;
- ✦ La gestion des risques;
- ✦ Le développement d'outils pour augmenter le taux d'adhésion.

Si je devais mettre mon chapeau d'enseignant et que j'avais à évaluer le travail des membres de la direction du Régime de retraites des chargés de cours, soit Mme Josée Boutet, agente d'administration, M. Zaki Taboubi, conseiller, et M. Jean-Philippe Tremblay, directeur, je leur donnerais à tous sans aucune hésitation la cote A+, autrement dit « excellent et remarquable ». Personnellement, j'apprécie énormément leur travail et je les remercie chaleureusement.

J'aimerais également remercier Mme Pierrette Paradis du siège social de l'Université du Québec pour son aide à l'équipe de Direction sur le document de reconnaissance du 25^{ème} anniversaire et dans la production du rapport annuel.

Vous trouverez dans ce rapport annuel des points traitant de l'administration, de l'évolution de la participation, de la situation financière du Régime, des placements, des perspectives pour 2016, le rapport de l'auditeur indépendant de Mallette S.E.N.C.R.L. et les états financiers au 31 décembre 2015.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à visiter le site Web du Régime de retraite à l'adresse www.quebec.ca/rcc où vous trouverez plus d'information.

J'aurai grand plaisir à vous rencontrer encore en 2016, lors de la tenue des différentes assemblées.

Pour les membres du Comité de retraite,



Léo Marcotte
Président du RRCCUQ

Pensez à nous transmettre votre adresse courriel à

rrccuq@quebec.ca

AFIN QUE L'ON SE DOTE

D'UNE BANQUE DE DONNÉES

QUI FACILITERA TOUTE COMMUNICATION

DU RÉGIME AVEC L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS

MERCI À L'AVANCE

DE VOTRE HABITUELLE COLLABORATION!

Au cours de l'année 2015, le Comité de retraite du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec a travaillé sur plusieurs dossiers, dont certains importants et qui sont ici résumés.

Révision du Règlement général du Régime

Comme mentionné dans les perspectives du rapport annuel de 2014, les travaux de révision du texte du Règlement ont débuté. Le Comité exécutif, en collaboration avec la Direction, a été mandaté afin de faire les suivis nécessaires.

Il importe de rappeler que de nombreuses modifications ont été apportées au Règlement depuis sa mise en place, ce qui a rendu nécessaire une révision complète au texte dudit Règlement. De même, et à l'issue des travaux du Comité exécutif et de la Direction, il a été constaté qu'une simplification du texte du Règlement était nécessaire afin qu'il reflète davantage la réalité d'un régime à cotisation déterminée.

Compte tenu de la complexité de la tâche, le Comité de retraite a autorisé le recours à une ressource externe spécialisée dans la rédaction des règlements des régimes de retraite. Suite à un appel d'offres, la firme Morneau Shepell a été choisie pour effectuer ce mandat.

L'approbation du projet de Règlement par le Comité de retraite est prévue en juin 2016. Par la suite, ce projet sera soumis à l'Assemblée des gouverneurs, pour approbation, avant d'être publié dans la Gazette officielle du Québec

Suivi de l'implantation de la nouvelle plateforme administrative et mise en ligne du portail sécurisé

Les participants au Régime ont été informés, par voie de communiqué, de l'implantation d'une nouvelle plateforme informatique à la fine pointe de la technologie, performante et sécuritaire. Cette plateforme est gérée par la firme Aon Hewitt. Les participants ont également été avisés que la période de transition entre Desjardins Sécurité financière et Aon Hewitt a été couronnée de succès, incluant la mise en ligne du portail sécurisé. Ce portail permet aux participants inscrits d'accéder à leur dossier personnel, de consulter leur relevé annuel et de suivre l'évolution de leurs informations financières. L'adresse du portail est <https://rrccuq.penproplus.com>.

Du point de vue financier, les frais d'exploitation du nouveau système sont inférieurs à ceux de l'ancien système, ce qui permet de réaliser des économies intéressantes. Nous vous invitons à consulter la section « Situation financière du Régime » pour avoir plus d'information sur ces économies.

Le bilan de l'implantation a été déposé au Comité de retraite. La Direction continuera de suivre de près ce dossier par une reddition de compte périodique sur les coûts et sur l'utilisation du système informatique, PenProPlus. Sur ce point, le Comité de retraite est satisfait de l'utilisation du portail sécurisé. En effet, 76 % des participants du Régime ont utilisé ce service en 2015.

Suite à des commentaires reçus de certains participants, lors des assemblées de 2015, des discussions ont eu lieu avec Aon Hewitt pour apporter des modifications aux relevés annuels. Les modifications apportées n'ont engendré aucun coût supplémentaire. Par ailleurs, en raison de la révision du Règlement du Régime, la décision d'effectuer une refonte complète de ces relevés a été reportée.

Dossier FRV

Le Comité de retraite suit attentivement les développements du dossier des FRV, particulièrement depuis le dépôt le 11 novembre dernier du projet de loi n° 75, soit la *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives*. Un des articles de ce projet de loi modifierait la Loi sur les régimes complémentaires de retraite afin de permettre à un régime à cotisation déterminée de verser des prestations variables.

Considérant l'échéancier des commissions parlementaires, l'adoption de ce projet devrait avoir lieu au printemps ou à l'automne 2016, sauf changement d'orientation de la part du gouvernement. Par la suite, il faut prévoir un délai supplémentaire pour la mise en place de la réglementation afin de mettre en application cette disposition de la Loi.

Il importe de noter à ce sujet qu'une étude de faisabilité devra être effectuée afin de déterminer la pertinence pour notre Régime de permettre le versement de prestations variables.

25^e anniversaire du RRCCUQ

Comme indiqué dans le mot du président, le Comité de retraite a célébré en 2015 le 25^e anniversaire du RRCCUQ. En guise de reconnaissance à tous les membres qui ont siégé au Comité de retraite ou qui y siègent encore ainsi qu'à tous les employés qui ont travaillé à la Direction du Régime ou qui y travaillent encore, un document de remerciement donnant la liste des noms de ces personnes a été déposé sur le site du Régime à l'adresse suivante : http://www.quebec.ca/rcc/files/File/2015_09_11_remerciement.pdf

Ce document est également disponible en annexe du présent rapport annuel.

Formation des membres du Comité de retraite

La Direction du Régime a organisé, le 5 juin 2015 à Québec, une session de formation à l'intention des membres du Comité de retraite. Les thèmes de cette formation étaient :

- la Régie des rentes du Québec et l'application de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*;
- le cheminement des flux financiers au RRCCUQ;
- les impacts de la possibilité d'offrir des FRV à même le RRCCUQ.

Les membres du Comité de retraite ont été satisfaits de la pertinence des sujets abordés et de la qualité des présentations.

Rappelons que l'organisation de ces sessions de formation fait partie des suivis du Règlement intérieur qui oblige le Comité de retraite à prendre les mesures requises pour la formation de ses membres. L'objectif est de permettre aux membres de parfaire leurs connaissances et de mieux comprendre leur rôle et leurs responsabilités afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaire.

De plus, comme chaque année, certains membres du Comité de retraite ont assisté à certains colloques et formations sur la retraite ou sur des sujets connexes. À cet égard, mentionnons les formations offertes par Retraite Québec, l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux et l'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec.

Information aux participants

La Direction du Régime a procédé à la mise à jour du communiqué intitulé « RRCCUQ – Comment et pourquoi y contribuer? ». Ce communiqué a pour but de faire connaître le Régime et de répondre aux questions fréquemment posées sur ses avantages et son fonctionnement.

Comme indiqué précédemment, deux communiqués ont été transmis aux participants du Régime afin de les informer respectivement de l'implantation d'une nouvelle plateforme informatique et de la mise en ligne du portail sécurisé.

Rappelons que la préparation et la diffusion de communiqués portant sur les dispositions du Régime découlent de la volonté des membres du Comité de retraite d'offrir une information complète aux chargés de cours. Les membres du Comité de retraite sont d'ailleurs invités à transmettre au Comité de retraite des suggestions d'idées pour les prochains communiqués.

Vous aimeriez obtenir de l'information sur certains sujets, contactez votre représentant, il se fera un devoir de le transmettre au Comité de retraite.

Vous trouverez tous les communiqués sur le site Web du Régime, à l'adresse suivante :
http://www.quebec.ca/rcc/documents_information.php.

Assemblée annuelle

Encore cette année, le choix d'organiser des rencontres en présentiel avec les participants du Régime s'est avéré judicieux. Les rencontres, qui se sont déroulées à Trois-Rivières, Montréal et Chicoutimi ont attiré de nombreux chargés de cours et les membres du Comité de retraite ont exprimé leur intérêt à réitérer cette expérience, dans la mesure du possible. L'assemblée annuelle par vidéoconférence a également été maintenue pour les participants des autres établissements. Les chargés de cours qui se sont joints aux rencontres ont été satisfaits du déroulement des assemblées.

Assurance responsabilité des fiduciaires

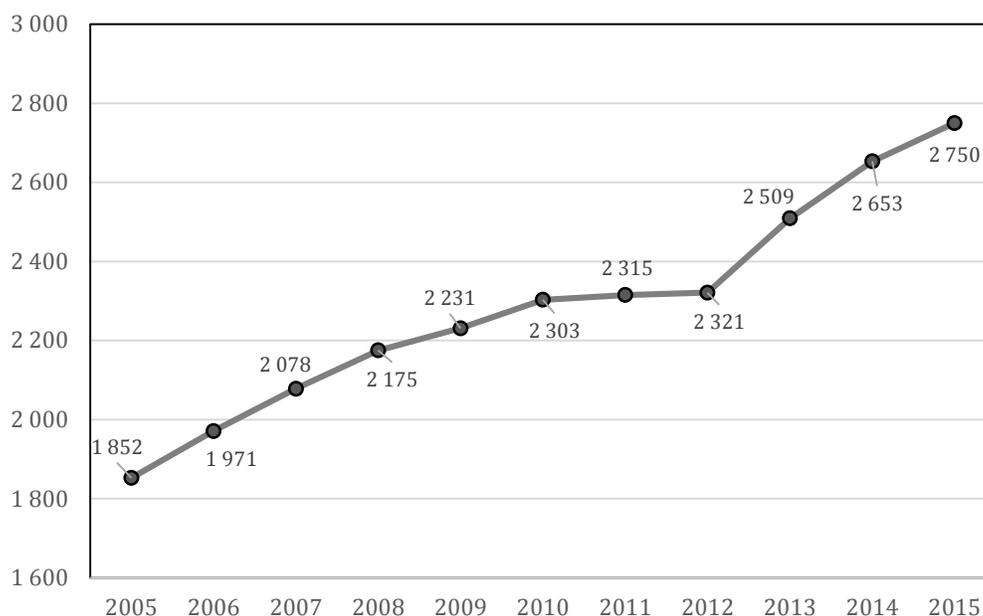
Le contrat d'assurance responsabilité des fiduciaires du Régime a été renouvelé avec la firme Chubb du Canada selon les mêmes conditions, garanties, limites et franchises que celles de l'année précédente. Le Régime bénéficie ainsi de la même couverture à l'égard des risques auxquels s'exposent les membres du Comité de retraite dans l'accomplissement de leurs tâches, avec des coûts similaires à ceux de l'exercice précédent.

Évolution de la participation

En 2015, 227 nouveaux participants ont commencé à cotiser au Régime, comparativement à 244 en 2014.

L'augmentation nette du nombre de participants est toutefois de 97, en raison de 130 départs en 2015. Le nombre total de participants est donc passé de 2 653 en 2014 à 2 750 en 2015, une augmentation de 3,7 %. Le graphique 1 permet d'observer une croissance de 48,5 % du nombre de participants de 2005 à 2015.

Graphique 1
Évolution du nombre de participants



Le tableau 1 présente la répartition des adhésions selon les établissements et le sexe. Comme pour les années précédentes, c'est à l'UQAM où on trouve la plus forte augmentation.

Tableau 1
Répartition des nouvelles adhésions selon l'établissement et le sexe au 31 décembre 2015

	Femmes	Hommes	Total
UQAM	35	43	78
UQTR	31	16	47
UQAC	4	10	14
UQAR	10	13	23
UQO	11	13	24
UQAT	8	3	11
ENAP	0	3	3
ETS	7	20	27
Total	106	121	227

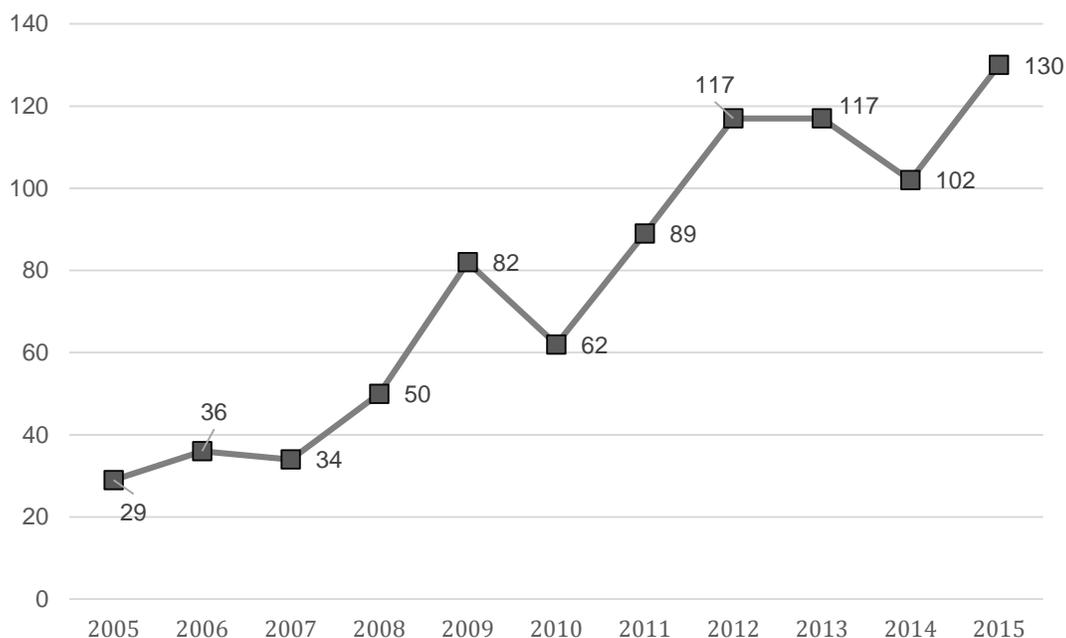
Le tableau 2 présente la répartition des départs en 2015 selon l'établissement et le sexe. On dénote que 130 participants ont quitté le Régime en 2015, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- la retraite;
- le transfert à un autre régime de retraite;
- le transfert dans un CRI;
- le transfert dans un REER;
- le décès du participant.

Tableau 2			
Répartition des départs selon l'établissement et le sexe			
au 31 décembre 2015			
	Femmes	Hommes	Total
UQAM	24	33	57
UQTR	9	9	18
UQAC	9	8	17
UQAR	3	5	8
UQO	10	13	23
UQAT	0	2	2
ENAP	1	2	3
ETS	1	1	2
Total	57	73	130

Le graphique 2 montre l'évolution des départs de 2005 à 2015. On peut constater que 130 participants ont quitté la Régime comparativement à 102 en 2014.

Graphique 2
Évolution du nombre de départs (2005-2015)



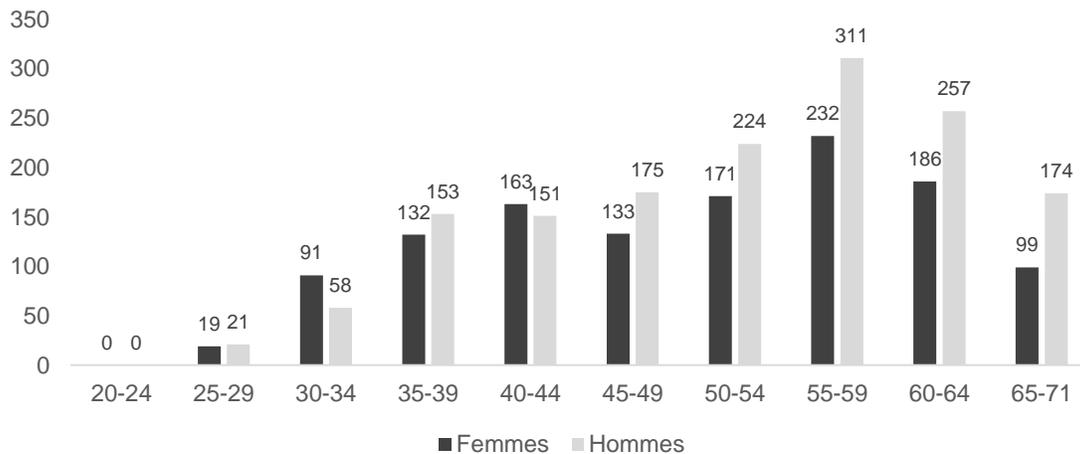
Le tableau 3 illustre l'augmentation de l'âge moyen des participants au cours de la dernière décennie. Après l'atteinte d'un sommet en 2012, nous constatons pour une troisième année consécutive une légère baisse de l'âge moyen laissant présager une inversion de cette tendance expliquée par l'assouplissement des critères d'admissibilité qui sont entrés en vigueur en 2013. L'âge moyen est ainsi passé de 51,7 ans en 2014 à 51,5 ans en 2015. L'importante augmentation du nombre des nouveaux participants en 2015 a permis de réduire l'âge moyen des participants au Régime de 0,2 année.

Tableau 3 Évolution de l'âge moyen	
31 décembre 2005	50,2 années
31 décembre 2006	50,5 années
31 décembre 2007	50,8 années
31 décembre 2008	51,3 années
31 décembre 2009	51,5 années
31 décembre 2010	51,8 années
31 décembre 2011	52,2 années
31 décembre 2012	52,5 années
31 décembre 2013	51,8 années
31 décembre 2014	51,7 années
31 décembre 2015	51,5 années

Entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2015, l'âge moyen des participants au Régime a augmenté de 1,3 année. Les participants âgés de 55 ans et plus, donc admissibles à la retraite, représentent 45,8 % de tous les participants au Régime.

La répartition du nombre de participants selon le groupe d'âge et le sexe, telle qu'illustrée au graphique 3, permet de constater que la majorité des participants se retrouve dans les trois groupes suivants : les 50-54 ans, les 55-59 ans et les 60-64 ans.

Graphique 3
Répartition du nombre de participants selon le groupe d'âge et le sexe
au 31 décembre 2015



Le tableau 4 permet d'observer l'évolution de la participation au Régime dans les établissements du réseau de 2005 à 2015.

L'ÉTS avec une augmentation de son nombre de participants de plus de 154,1 % a connu la plus forte croissance au sein du réseau au cours des dix dernières années. Toutefois, en termes absolus et comme pour les années précédentes, l'UQAM dépasse de loin les autres établissements, avec une augmentation de 243 participants lors de la même période.

Tableau 4
Évolution de la participation par établissement
2005-2015

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015
UQAM	916	989	1 034	1 071	1 088	1 084	1 064	1 031	1 107	1 138	1 159
UQTR	307	316	338	345	349	361	355	357	389	425	454
UQAC	153	160	172	180	188	203	205	217	227	232	229
UQAR	135	144	147	162	165	172	184	195	209	233	248
UQO	190	197	212	232	241	262	271	277	307	333	334
UQAT	57	62	70	75	79	83	85	86	91	92	101
ENAP	20	22	23	24	26	31	36	37	35	37	37
ÉTS	74	81	82	86	95	107	115	121	144	163	188
Total	1 852	1 971	2 078	2 175	2 231	2 303	2 315	2 321	2 509	2 653	2 750

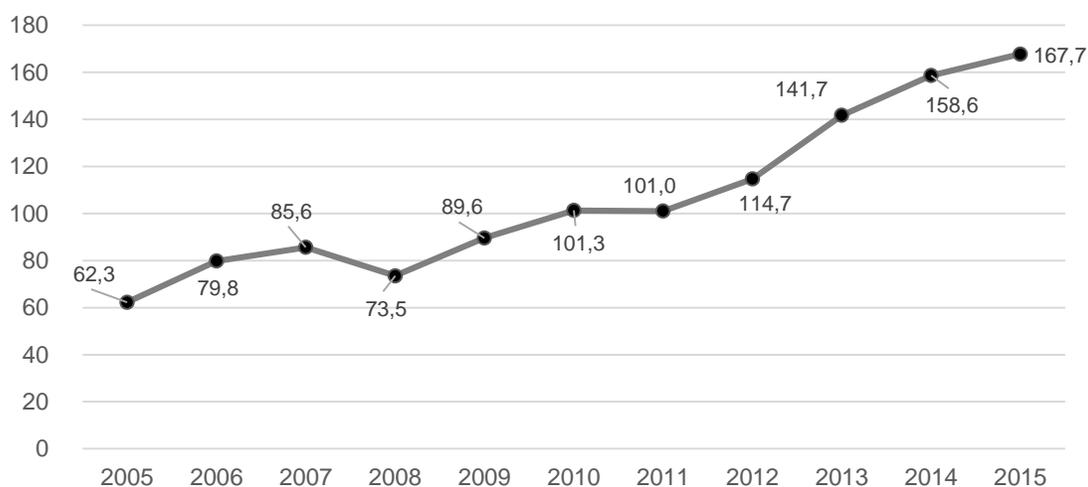
* Les données de 2014 ont été modifiées par rapport au précédent Rapport annuel.

Situation financière du Régime

Évolution de l'actif net

L'actif net de la caisse du Régime, au 31 décembre 2015, est de 5,7 % supérieur à celui au 31 décembre 2014. L'actif net avait enregistré une croissance de 11,9 % en 2014 et de 23,5 % en 2013. Le graphique 4 permet de visualiser l'évolution de l'actif net durant la période de 2005 à 2015.

Graphique 4
Évolution de l'actif net (en million de dollars)
2005 - 2015

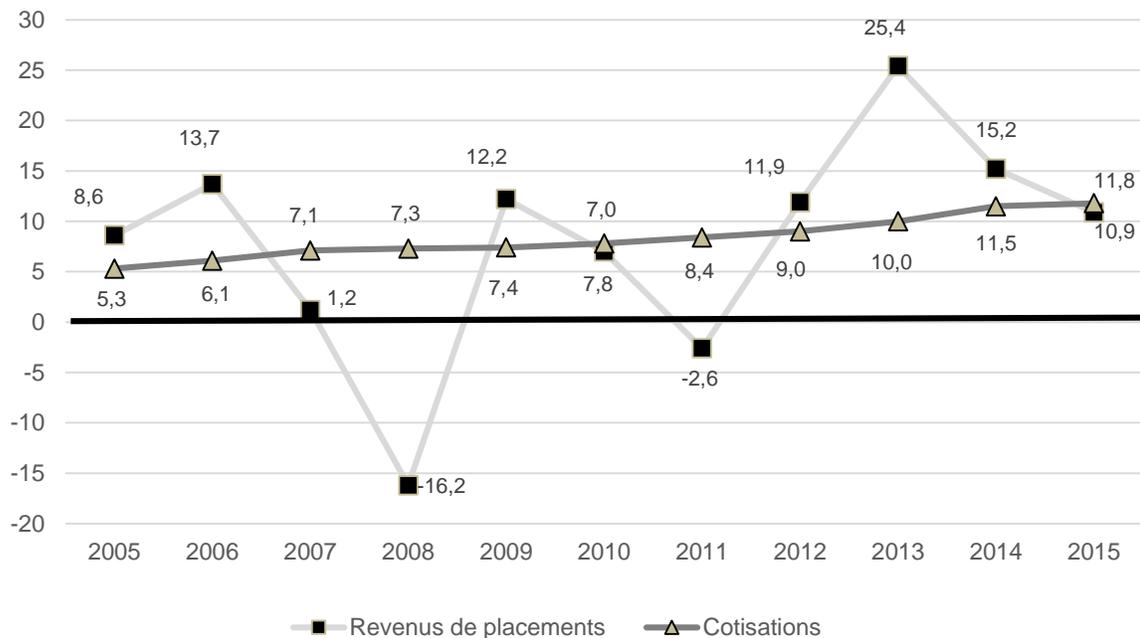


Augmentation de l'actif

L'évolution de l'actif en 2015 s'explique, d'une part, par des cotisations de 11 434 754 \$ (supérieures de 541 112 \$, par rapport à celles de 2014) auxquelles se sont ajoutées des sommes en provenance d'autres régimes de retraite pour un montant de 176 549 \$ et, d'autre part, par le versement de cotisations volontaires totalisant 178 589 \$. À ces sommes, doivent être ajoutés des revenus nets de placement de 10 931 037 \$, dont 6 119 643 \$ provenant de la variation de la juste valeur marchande des placements.

Au cours de 2015, et contrairement à l'année précédente, ce sont les cotisations qui ont eu légèrement plus d'impact au niveau de l'accroissement de l'actif, tandis que des rendements en baisse par rapport à l'année 2014 se sont traduits par des revenus de placement moins importants que ceux de la dernière année. Le graphique 5 permet d'observer le poids relatif des cotisations et des revenus dans le temps.

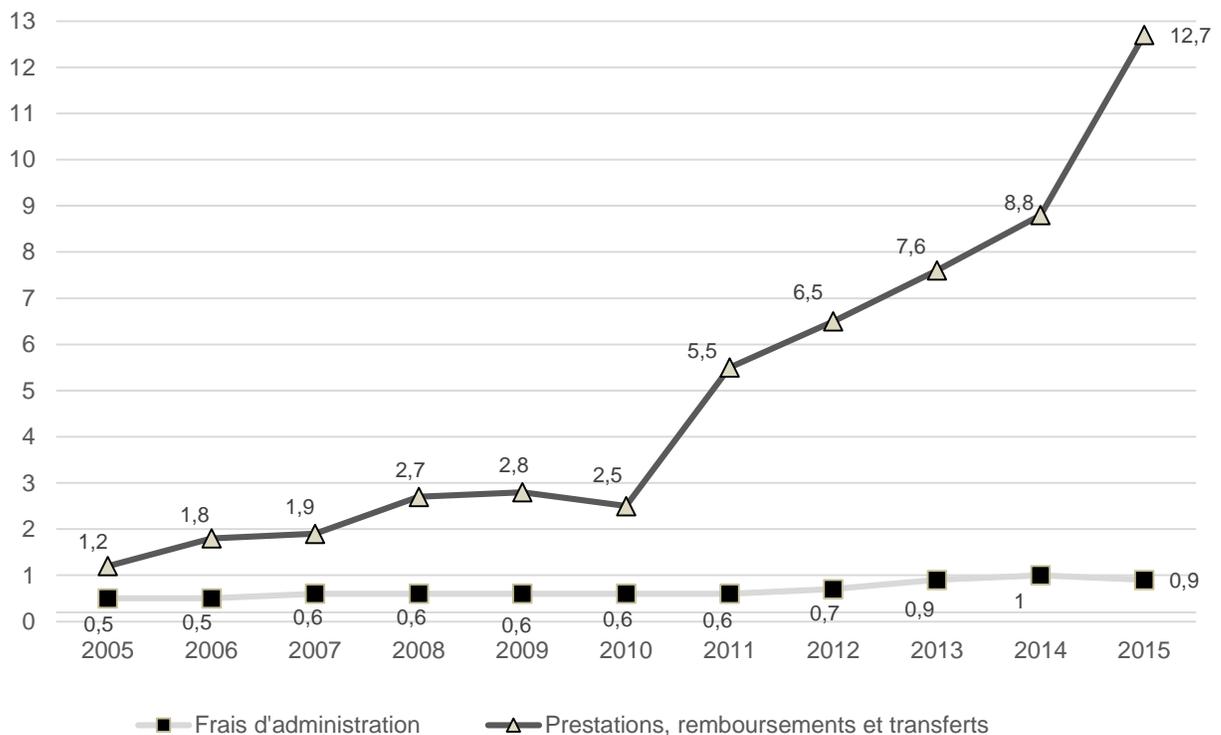
Graphique 5
Composantes de l'augmentation de l'actif
(en million de dollars)
2005-2015



Diminution de l'actif

Les prestations versées, les remboursements et les frais administratifs réduisent toutefois l'actif. En 2015, 12 675 420 \$ ont été versés sous forme de prestations ou de transferts aux participants. À cette somme s'ajoutent les frais administratifs de 937 410 \$. On observe qu'en 2015, les prestations versées et les transferts aux participants ont progressé d'une façon significative et le rythme d'accroissement s'est accéléré (44,3 % d'accroissement en 2015, comparativement à 16,1 % en 2014). En regard des effets appréhendés du vieillissement, et, par conséquent, de l'augmentation des transferts de fonds vers d'autres véhicules financiers, la tendance haussière des sommes versées en prestations et transferts, telle qu'observée au graphique 6, demeure d'actualité et nécessite un suivi périodique du Comité de retraite.

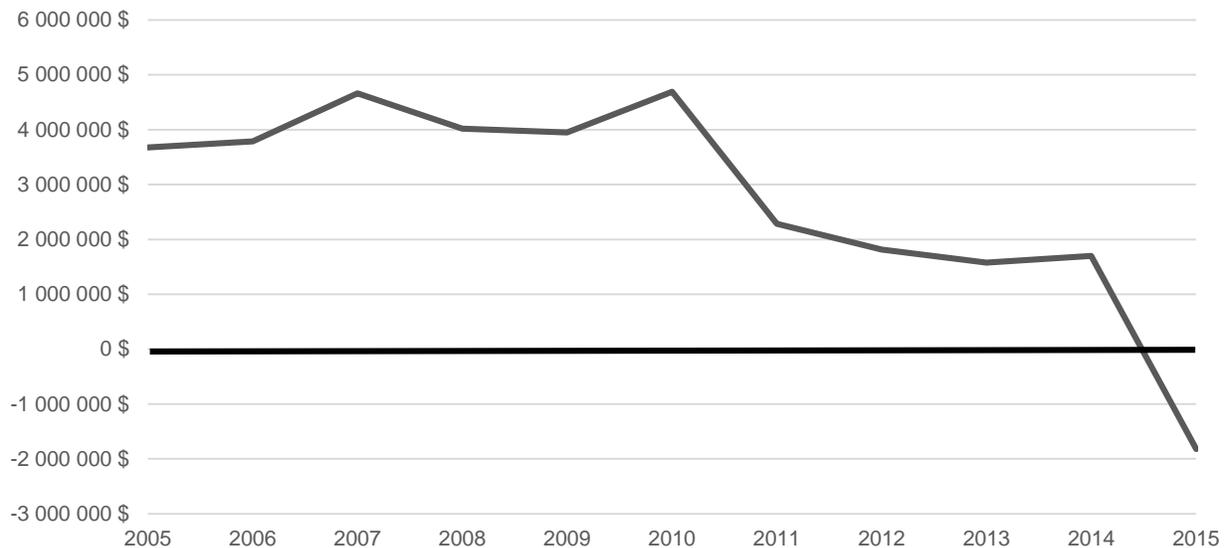
Graphique 6
Composantes de la diminution de l'actif
(en million de dollars)
2005-2015



Évolution des flux nets

Une analyse des entrées et des sorties de fonds nous permet de constater le flux net de trésorerie au courant de l'année 2015. Le graphique 7 montre l'évolution des flux nets durant la période de 2005 à 2015. L'analyse de ce graphique illustre la tendance baissière de la variation nette des flux monétaires. Pour la première fois depuis la mise en place du Régime, nous avons observé un flux net négatif expliqué par l'accroissement significatif des prestations versées et des transferts. À cet égard, la direction du Régime effectue présentement une étude sur les scénarios de sortie d'argent.

Graphie 7
Évolution des flux nets
2005-2015



Les frais administratifs

Les frais administratifs sont essentiellement liés à la croissance de l'actif. Ainsi, plus l'actif du Régime augmente, plus les frais des gestionnaires de placement sont élevés en termes absolus.

Les salaires et les charges sociales ont légèrement augmenté, et ce, à cause notamment de la rémunération du membre externe au Comité de placement qui est déterminée selon le nombre de rencontres. La partie assumée par le Régime pour la rémunération du personnel de la Direction est demeurée inchangée conformément aux termes du protocole d'entente en vigueur avec le siège social de l'Université du Québec. Rappelons que les dépenses en salaires incluent une partie de la rémunération du président du Comité de retraite. Elles incluent aussi la rémunération du membre indépendant et du représentant des participants non actifs qui est déterminée selon le temps de présence de ces personnes aux réunions du Comité de retraite.

Les dépenses de bureau, de déplacement et de représentation ont, pour leur part, connu une diminution, et ce, malgré l'augmentation des frais en 2015 de formation des membres du Comité de retraite et des employés de la Direction. Le paiement en 2014 des frais de renouvellement du matériel informatique pour la Direction du Régime et la terminaison de l'implantation du nouveau système informatique expliquent en partie cette diminution.

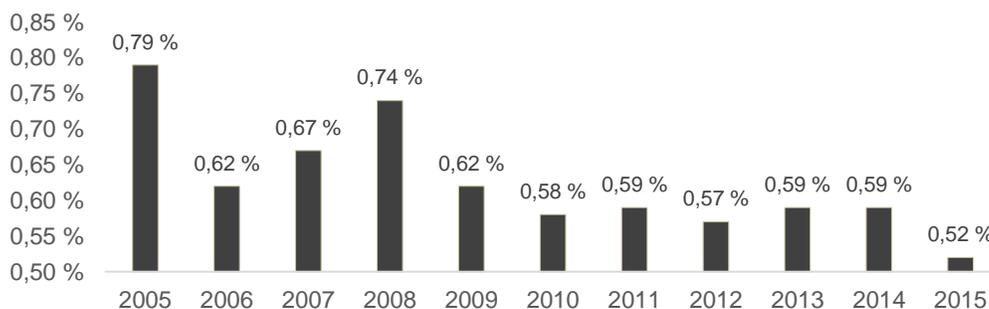
En ce qui concerne l'assurance responsabilité des fiduciaires, elle s'élève à 9 410 \$ en 2015, un coût comparable à celui de 2014. Les honoraires des gestionnaires et du fiduciaire sont aussi en hausse comparativement à 2014, en conséquence de l'accroissement des actifs sous gestion.

Pour les frais du fiduciaire et du soutien administratif, les factures payées s'élèvent à 205 087 \$, en nette diminution par rapport à ce qui a été payé en 2014 (267 782 \$). Le changement d'administrateur externe et la nouvelle entente de services avec le fiduciaire expliquent cette diminution.

Des honoraires finaux de 26 896 \$ ont été facturés au Régime par Aon Hewitt pour compléter le paiement des travaux d'implantation du système d'administration. Il importe de rappeler que les coûts réels d'implantation ont été inférieurs au budget prévu et que le nouveau système d'administration procurera des économies annuelles récurrentes comparativement à l'ancien.

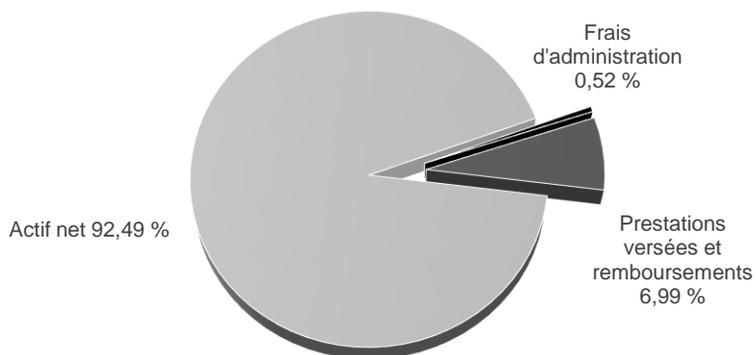
Le graphique 8 permet de constater que les frais assumés par les participants au Régime se sont maintenus en deçà de 0,8 % de l'actif total depuis 2003. En termes relatifs, les frais administratifs sont en baisse, passant de 0,59 % de l'actif, en 2014, à 0,52 %, en 2015 (calcul établi avant la déduction des frais administratifs et des transferts); soit le taux le plus bas depuis la mise en place du Régime. Un contrôle soutenu des dépenses associé à une croissance des cotisations et à des revenus de placement positifs expliquent cette réduction.

Graphique 8
Évolution des frais administratifs en pourcentage de l'actif
(avant déduction des frais administratifs et des transferts)
2005-2015



Le graphique 9 permet de mieux visualiser l'importance des frais administratifs, des prestations et des remboursements en fonction de l'actif total. Il est à noter que les prestations et remboursements (6,99 %) sont en légère hausse par rapport à 2014 (5,22 %). L'actif net disponible pour les services de prestations est de 92,49 %, en légère baisse comparativement à 2014 (94,19 %). Quant aux frais administratifs (0,52 %), ils sont légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente (0,59 %).

Graphique 9
Ventilation de l'actif total au 31 décembre 2015



Placement

Le Comité de placement s'est réuni à quatre reprises en 2015 afin de faire avancer les principaux dossiers qui sont détaillés ci-dessous.

Politique de placement

La politique de placement a continué de faire l'objet de l'attention du Comité de placement.

La répartition des actifs du fonds régulier et celle du fonds conservateur, exprimée en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille découlant de la politique de placement actuelle, est présentée aux tableaux 5 et 6.

Tableau 5 Répartition des actifs du fonds régulier			
Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeur à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes	10 %	40 %	60 %
Titres de participation	25 %	55 %	70 %
- Actions canadiennes	5 %	20 %	50 %
- Actions étrangères	10 %	35 %	50 %

Tableau 6 Répartition des actifs du fonds conservateur			
Groupes d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Encaisse, titres à court terme et revenu fixe	75 %	80 %	100 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	0 %	20 %	25 %

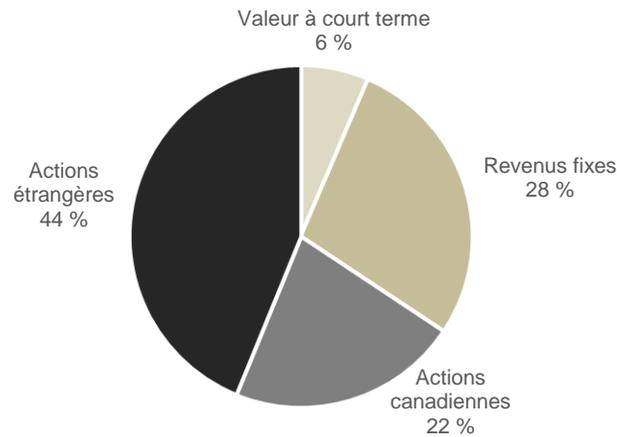
Les tableaux 7 et 8 présentent les directives de placement du fonds régulier du Régime, en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du Régime, données à Letko Brosseau et à Fiera Capital. Les rendements et les choix de placement que vous retrouverez dans ce rapport sont donc le résultat de la gestion des placements par ces deux gestionnaires.

Tableau 7 Fonds régulier Directives de placement pour Letko Brosseau			
	Minimum	Cible	Maximum
Valeur à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes	10 %	45 %	60 %
Titres de participation :	25 %	50 %	65 %
- Actions canadiennes	5 %	22,5 %	50 %
- Actions étrangères	10 %	27,5 %	40 %

Tableau 8 Fonds régulier Directives de placement pour Fiera Capital			
	Minimum	Cible	Maximum
Valeur à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes:	10 %	30 %	60 %
- Gestion active	3 %	9 %	18 %
- Gestion tactique	7 %	21 %	42 %
Titres de participation :	25 %	65 %	75 %
- Actions canadiennes «Core»	5 %	15 %	50 %
- Actions mondiales	10 %	50 %	60 %

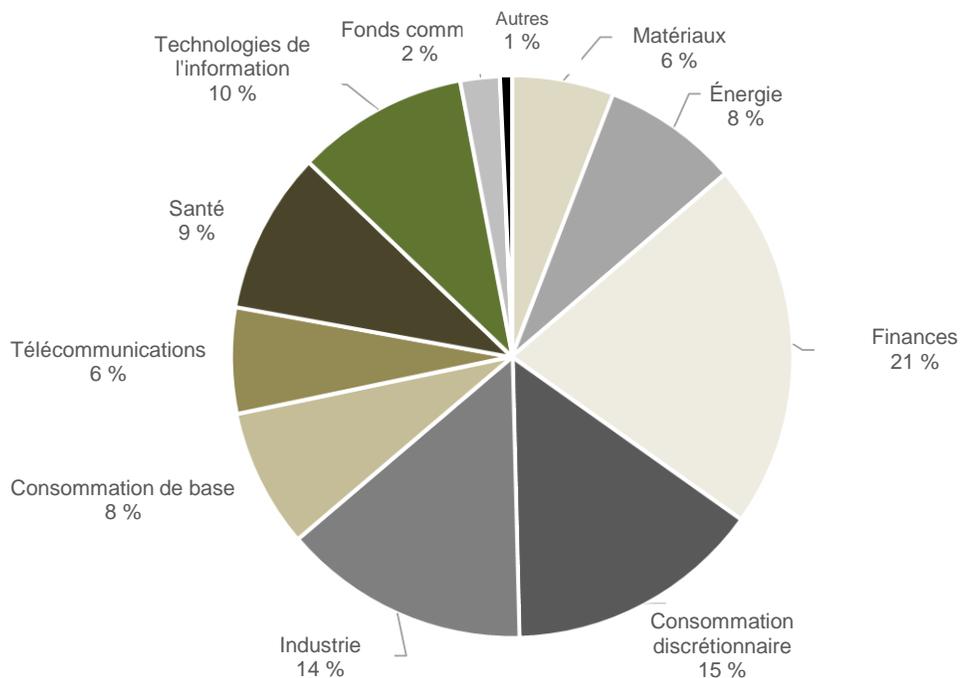
Le graphique 10 présente la répartition des actifs du fonds régulier au 31 décembre 2015.

Graphique 10
Répartition des actifs du fonds régulier
au 31 décembre 2015



Le graphique 11 illustre la répartition des titres de participation du fonds régulier par secteur d'activité, au 31 décembre 2015.

Graphique 11
Répartition sectorielle des titres de participation du fonds régulier au 31 décembre 2015



Politique de droit de vote

Le Comité de placement a continué l'exercice de reddition de compte consistant à interroger systématiquement le gestionnaire concernant la nature de certains votes relatifs à des entreprises identifiées par le Comité de placement.

Il est à noter que l'exercice des droits de vote, associé aux titres de participation détenus par le Régime, est délégué au gestionnaire Letko Brosseau qui doit s'acquitter de cette responsabilité dans l'intérêt du RRCCUQ. Pour les actifs investis dans les titres de participation avec Fiera Capital, ils sont investis dans les fonds communs d'actions de ce gestionnaire. Les droits afférents à ces titres appartiennent donc à ce gestionnaire et non au Régime.

Rendement du Régime et performance des gestionnaires

En ce qui concerne la conjoncture économique mondiale, selon Letko Brosseau, plusieurs événements ont ralenti la progression de l'économie mondiale en 2015. Au premier semestre, la faible croissance aux États-Unis a été imputée au mauvais temps, tandis que la décision du nouveau gouvernement grec de renégocier les conditions de son sauvetage financier a fait douter de la reprise en Europe. Les aléas du prix du pétrole et des métaux de base ont continué de peser sur les pays producteurs de matières premières comme le Canada. Au second semestre, la décélération de l'activité en Chine dans un contexte de lutte contre la corruption a fait craindre un ralentissement prolongé de l'économie chinoise. Enfin, les investisseurs se sont inquiétés des effets d'une hausse des taux d'intérêt de la Réserve fédérale américaine.

Pour ce qui est des cours boursiers en 2015, ils ont connu généralement une autre année de croissance. Le MSCI Monde a progressé de 18,9 %, le S&P 500 a progressé de 21 % tandis que le S&P/TSX a reculé de 8,3 %. En Europe, le MSCI est en hausse de 16,5%. Ailleurs, le MSCI pacifique a augmenté de 23,5 % et l'indice MSCI Marchés émergents a connu une croissance de 2 %. À noter que la performance des marchés étrangers est expliquée en grande partie par la dépréciation du dollar canadien.

Dans cette conjoncture économique, le fonds régulier a enregistré un rendement brut de 7,04 % en 2015. Ce rendement a permis à la caisse du Régime de continuer à croître et d'atteindre un nouveau sommet quant à l'actif sous gestion. Rappelons que l'application des stratégies de placement arrêtées par le Comité de retraite vise à avoir une diversification judicieuse entre les classes d'actifs et entre les deux gestionnaires. Encore cette année, la complémentarité des deux gestionnaires a produit ce rendement positif et a permis de dégager une valeur ajoutée de 0,76 % qui sera analysée dans les prochaines sections.

Quant aux comparaisons avec les univers de performance de référence, les rendements de Fiera Capital sont supérieurs à ceux colligés par les firmes d'actuaire-conseils Morneau Shepell (médiane : 4,8 %) et Normandin Beaudry (médiane : 5,7 %). Pour Letko Brosseau, 2015 a été une année difficile et ses rendements sont inférieurs à ces univers. Toutefois sur des horizons de moyen et long terme, ce gestionnaire enregistre des performances supérieures aux médianes avec les rendements du portefeuille équilibré du Régime.

Les tableaux 9 et 10 présentent la performance des gestionnaires Letko Brosseau et Fiera Capital au niveau de la valeur ajoutée par classes d'actifs selon l'étude réalisée par Normandin Beaudry sur les performances des gestionnaires de placement au Canada en 2015.

Tableau 9 Évaluation de la performance de Letko Brosseau selon la revue de Normandin Beaudry de 2015			
Classe d'actif	1 an	4 ans	10 ans
Obligations	4e quartile	4e quartile	4e quartile
Actions canadiennes	3e quartile	1er quartile	1er quartile
Actions étrangères	4e quartile	4e quartile	3e quartile

Tableau 10 Évaluation de la performance de Fiera Capital selon la revue de Normandin Beaudry de 2015			
Classe d'actif	1 an	4 ans	10 ans
Obligations - Active	3e quartile	3e quartile	1er quartile
Obligations - Tactique	4e quartile	3e quartile	1er quartile
Actions canadiennes	2e quartile	3e quartile	2e quartile
Actions étrangères	1er quartile	1er quartile	ND

Il importe de rappeler que les données sur les rendements de Letko Brosseau et Fiera Capital contenues dans cette revue des gestionnaires de placement concernent les moyennes des performances des portefeuilles de ces gestionnaires qui sont légèrement différentes des performances du portefeuille du Régime.

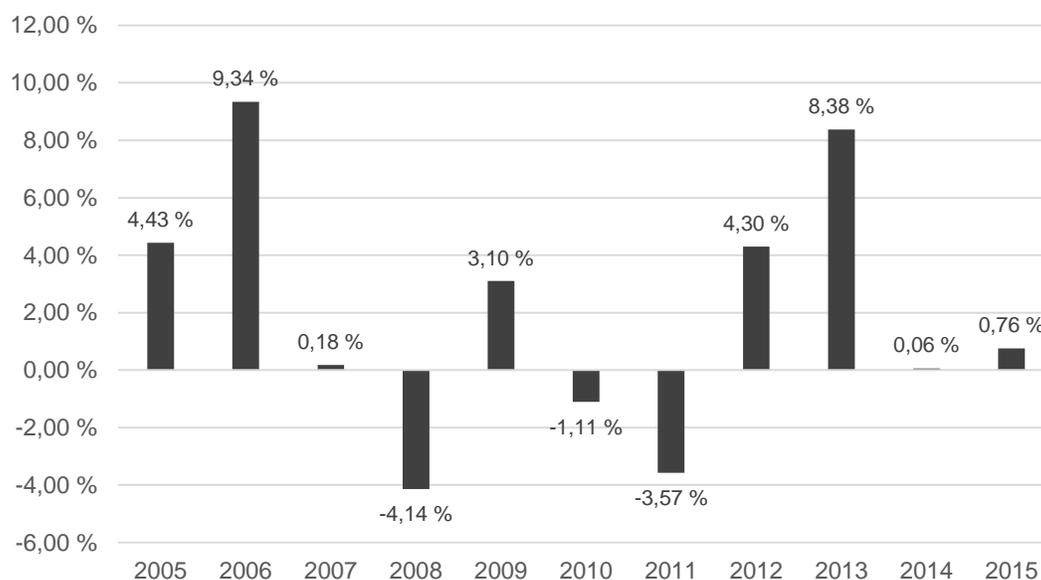
Le tableau 11 permet de comparer la performance du fonds régulier avec celle de la politique de placement et d'apprécier la valeur ajoutée par les deux gestionnaires, pour 2015 ainsi que depuis 1992. Nous constatons que, tant au cours de la dernière année (gestionnaires : 7,04 %; portefeuille de référence : 6,28 %) que depuis février 1992 (gestionnaires : 9,36 %; portefeuille de référence : 7,32 %), les gestionnaires (T.A.L, Letko Brosseau et Fiera Capital) ont donné un meilleur rendement que celui de la politique de placement, démontrant que le choix des gestionnaires retenu par le Comité de retraite s'est avéré judicieux et qu'une gestion active a donné de meilleurs résultats que ne l'aurait fait une gestion passive et indicielle.

Tableau 11 Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement		
	2015	1992* à 2015
Rendement du fonds régulier	7,04 %	9,36 %
Rendement de la politique de placement	6,28 %	7,32 %
Valeur ajoutée	0,76 %	2,04 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	1,60 %	1,78 %
Rendement réel de la caisse	5,44 %	7,59 %

* À compter du 29 février 1992

Le graphique 12 illustre la valeur ajoutée et permet d'observer les fluctuations au fil des ans.

Graphique 12
Écart de rendement entre la performance des gestionnaires
et le portefeuille cible (en %)



On constate la valeur ajoutée en 2015 (0,76 %) par rapport à la politique de placement. Cette modeste valeur ajoutée s'explique par les faibles performances enregistrées par Letko Brosseau sur les obligations et sur les actions étrangères. Ces performances ont cependant été compensées encore cette année par les rendements positifs de Fiera Capital sur les actions canadiennes et étrangères.

Une comparaison de la performance obtenue par le fonds régulier pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices de marché, est présentée au tableau 12. Les cibles sont documentées dans les tableaux 7 et 8.

Tableau 12
Indicateurs de performance pour 2015

	Indice du marché	Rendements des gestionnaires	Rendements de Letko Brosseau	Rendements de Fiera Capital
Valeur court terme	0,67 %	5,53 %	7,95 %	1,01 %
Obligations	3,52 %	2,63 %	2,50 %	2,92 %
Actions canadiennes	-8,32 %	-6,34 %	-8,08 %	-2,89 %
Actions étrangères	18,26 %	17,30 %	13,01 %	22,04 %
Rendement du portefeuille		7,04 %	4,37 %	11,34 %
Rendement du marché		6,28 %	4,55 %	9,11 %
Valeur ajoutée (retranchée)		0,76 %	-0,18 %	2,23 %

En 2015, ce sont les placements dans les actions canadiennes qui ont contribué à la valeur ajoutée réalisée. La performance détaillée pour chacun des gestionnaires est décrite ci-dessous.

Letko Brosseau

Le tableau 12 illustre une comparaison de la performance obtenue par Letko Brosseau pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices du marché.

En 2015, Letko Brosseau affiche un rendement de 4,4 % par rapport à un rendement de 4,6 % pour son portefeuille cible. Depuis l'octroi du mandat, en 2002, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 2,9 % pour un rendement annuel moyen de 9,0 %, soit un niveau conforme aux objectifs fixés par la politique de placement.

À noter que les actifs du fonds régulier gérés par Letko Brosseau, à la fin de 2015, s'élèvent à 100 151 409 \$, soit 61,3 % de ce fonds.

La performance de Letko Brosseau en 2015 s'explique par les éléments suivants :

- pour les obligations, l'objectif du gestionnaire est la préservation du capital. À cet égard, il continue à préconiser un positionnement défensif avec une structure de gestion différente de celle de l'indice. Cette structure est basée sur une durée beaucoup plus courte que l'indice de référence (respectivement 2,6 années et 7,4 années) et elle est responsable de la valeur retranchée de 2015, étant donné que les taux d'intérêt n'ont pas augmenté comme le prévoyait le gestionnaire. Letko Brosseau continue à garder une allocation qui favorise la surpondération des obligations provinciales et municipales et la sous-pondération des obligations corporatives et fédérales. Au niveau de la cote de risque, il importe de noter la bonne qualité du portefeuille obligataire détenu par ce gestionnaire;
- pour les actions canadiennes, le portefeuille est demeuré surpondérer dans le secteur de la consommation discrétionnaire, des industrielles et des télécommunications. Il est également demeuré sous-pondéré dans le secteur de l'énergie, des soins de santé et du secteur financier. Cette répartition sectorielle explique en partie la valeur ajoutée enregistrée sur cette classe d'actifs (0,2 %) durant un marché canadien baissier en 2015;
- pour les actions étrangères, dans un marché boursier hautement haussier, la stratégie affiche un rendement de 13,0 % avec une valeur retranchée de 5,3 %. Cette performance négative en termes relatifs provient principalement de la sélection des titres. En effet, la performance de l'indice est expliquée en grande partie par les rendements de certains titres comme Amazon, Alphabet et Microsoft qui n'ont pas été choisis par le gestionnaire à cause du prix élevé des actions par rapport à ce qui est raisonnable selon les critères de Letko Brosseau;
- pour l'allocation des actifs, la surpondération des actions au détriment des obligations était, encore cette année, un facteur positif.

Fiera Capital

Le tableau 12 illustre une comparaison de la performance obtenue par Fiera Capital pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices du marché.

Pour la troisième année consécutive, Fiera Capital a généré une valeur ajoutée (2,2 %). Ainsi en 2015, la stratégie enregistre un rendement de 11,3 %, par rapport à un rendement de 9,1 % pour son portefeuille cible. Depuis l'octroi du mandat, en janvier 2013, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 2,2 %, pour un rendement annuel moyen de 14,9 %, soit une performance positive qui est conforme aux attentes fixées par la politique de placement.

Les actifs du fonds régulier gérés par Fiera Capital à la fin de 2015 s'élèvent à 63 375 736 \$, soit 38,7 % de ce fonds.

La performance de Fiera Capital en 2015 s'explique par les éléments suivants :

- pour les titres à revenu fixe, la performance est inférieure à celle du FTSE TMX Univers obligataire (respectivement 2,9 % et 3,5 %) expliquée par la valeur retranchée de la stratégie tactique. L'autre stratégie choisie, soit la stratégie active, est indicielle dans une large mesure;
- pour les actions canadiennes, rappelons que la stratégie choisie est une stratégie qui a une approche fondamentale ascendante de style « Core ». Cette stratégie a procuré une valeur ajoutée de 5,7 % avec un rendement de -2,9 %. Il s'agit d'une excellente performance dans un contexte de marché baissier. Elle provient de la répartition des actifs avec la sous-pondération du secteur de la santé et la surpondération des technologies. La sélection des titres a contribué à son tour à cette valeur ajoutée avec la détention des titres comme West Fraser Timber et Keyera Corp et surtout le fait d'éviter le titre de Valeant Pharmaceutic;
- pour les actions mondiales, la stratégie choisie s'appuie sur une approche fondamentale qui identifie des entreprises d'excellentes qualités ayant des évaluations attrayantes et un potentiel de croissance supérieur. Cette stratégie a procuré un rendement de 22,0 %, soit une valeur ajoutée de 3,8 % par rapport au MSCI Monde. Cette contribution provient principalement de la stratégie du gestionnaire consistant à continuer de surpondérer le secteur de la consommation discrétionnaire et à éviter le secteur de l'énergie. Elle provient également de la sélection des titres comme Keyence Corp et Becton Dickinson.

HISTORIQUE DES RENDEMENTS DU FONDS RÉGULIER

Les rendements du fonds régulier des 24 dernières années, se terminant le 31 décembre 2015, comparativement aux rendements du portefeuille cible, sont présentés au tableau 13.

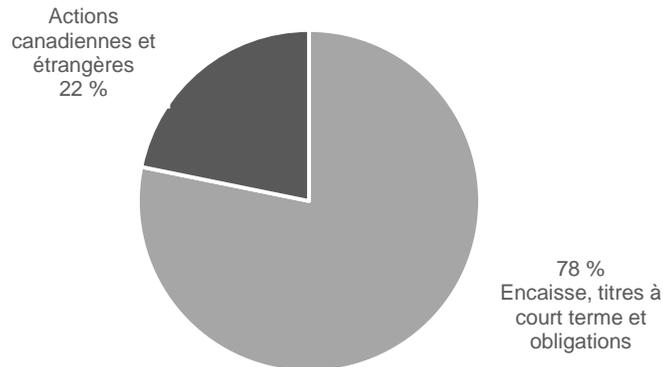
Tableau 13			
Historique du rendement annuel du fonds régulier			
Année	Rendements du fonds régulier	Rendements du portefeuille cible	Valeur ajoutée (retranchée)
1992	5,9 %	6,6 %	-0,7 %
1993	16,7 %	17,9 %	-1,2 %
1994	3,1 %	2,3 %	0,8 %
1995	15,1 %	14,7 %	0,4 %
1996	14,0 %	13,3 %	0,7 %
1997	14,0 %	11,8 %	2,2 %
1998	10,4 %	10,3 %	0,1 %
1999	16,2 %	13,7 %	2,5 %
2000	5,7 %	5,6 %	0,1 %
2001	0,6 %	-3,2 %	3,8 %
2002	2,2 %	-4,8 %	7,0 %
2003	21,7 %	14,0 %	7,7 %
2004	14,8 %	9,4 %	5,4 %
2005	16,8 %	12,4 %	4,4 %
2006	21,2 %	11,9 %	9,3 %
2007	1,6 %	1,4 %	0,2 %
2008	-18,5 %	-14,3 %	-4,2 %
2009	16,1 %	13,0 %	3,1 %
2010	7,5 %	8,6 %	-1,1 %
2011	-2,6 %	1,0 %	-3,6 %
2012	12,0 %	7,6 %	4,4 %
2013	21,7 %	13,4 %	8,3 %
2014	10,9 %	10,8 %	0,1 %
2015	7,0 %	6,3 %	0,8 %

De 1991 à avril 2002	Gestion du portefeuille du Régime par T.A.L.
De mai 2002 à 2012	Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau
Depuis 2013	Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau et Fiera Capital

FONDS CONSERVATEUR

Le graphique 13 illustre la répartition retenue par le gestionnaire pour le fonds conservateur en 2015.

Graphique 13
Répartition des actifs du fonds conservateur
au 31 décembre 2015



Les cibles sont :

Encaisse, titres à court terme et obligations	80 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	<u>20 %</u>
Total	100 %

Rappelons que le fonds conservateur vise à offrir une autre option de placement aux participants à l'approche de la retraite et qui souhaitent investir dans un fonds dont on s'attend à ce qu'il soit moins sensible à la volatilité des marchés. En conséquence, la politique de placement retenue pour ce fonds a comme objectif de réduire la possibilité de pertes à la suite d'une baisse importante des marchés boursiers.

Le tableau 14 compare la performance du gestionnaire avec celle de la politique de placement et permet de constater la valeur retranchée en 2015.

Tableau 14 Fonds conservateur Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement		
	2015	2009* à 2015
Rendement du gestionnaire	2,7 %	5,7 %
Rendement de la politique	4,5 %	6,7 %
Valeur retranchée	-1,8 %	-1,0 %
IPC	1,6 %	1,5 %
Rendement réel de la caisse	1,1 %	4,2 %

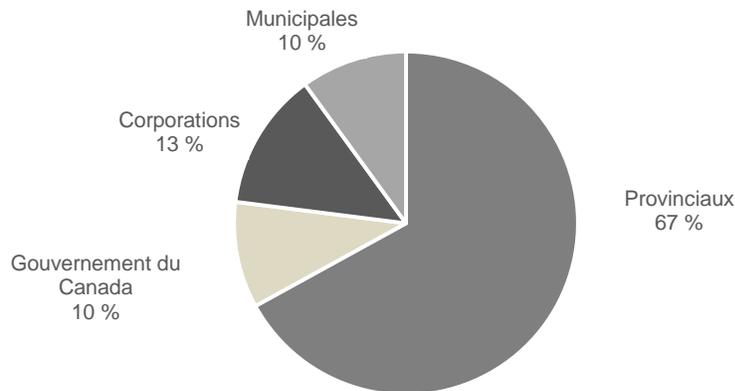
* À compter du 31 mai 2009

Le rendement du fonds conservateur est de 2,7 % en 2015, avec une valeur retranchée de 1,8 % par rapport au portefeuille de référence. Cette valeur retranchée s'explique en grande partie par les stratégies du gestionnaire qui consiste à :

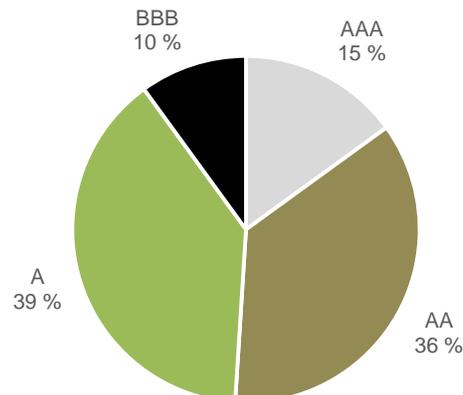
- un investissement dans un portefeuille obligataire avec une durée très courte par rapport à l'indice; cette stratégie n'a pas été bénéfique dû au fait que les taux d'intérêt n'ont pas augmenté en 2015;
- une sélection des titres de participation canadiens et particulièrement étrangers, qui n'était pas une stratégie avantageuse en 2015, et ce, comme expliquée précédemment.

Les graphiques 14 et 15 démontrent que l'objectif du gestionnaire dans cette catégorie d'actifs est d'investir dans un portefeuille obligataire de qualité et de réduire le risque de perte financière importante.

Graphique 14
Fonds conservateur
Distribution du revenu fixe (2015)



Graphique 15
Fonds conservateur
Cote de risques des obligations (2015)



Perspective 2016

L'année 2016 s'annonce occupée pour les membres du Comité de retraite et pour la Direction. Des projets amorcés en 2015 seront finalisés et de nouveaux dossiers seront entamés en 2016.

Parmi ces dossiers, mentionnons la révision du Règlement du Régime. Le Comité de retraite aura à se pencher sur le projet de texte révisé. Si tout se déroule comme prévu, l'approbation des modifications est prévue pour la rencontre du Comité de retraite de juin 2016 et l'entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017. Évidemment, les changements qui seront apportés suivront le processus régulier, notamment l'approbation de l'Assemblée des gouverneurs et la publication à la Gazette officielle.

Pour le volet placement, lorsque le choix du consultant externe sera effectué, le Comité de retraite débutera la révision de la politique de placement en tenant compte des nouvelles perspectives économiques et financières auxquelles le Régime de retraite sera confronté au cours des prochaines années. L'objectif étant toujours l'optimisation du rendement total de la caisse par des investissements de qualité et de liquidité adéquate, tout en maintenant un niveau de risque acceptable et approprié. L'évaluation des mandats des gestionnaires commencera au début de 2017 à la lumière des paramètres d'évaluation de la politique de placement révisée.

Le Comité de retraite lancera un appel d'offres afin de choisir une firme d'auditeurs externes du Régime. Notons que le mandat de l'auditeur actuel, Mallette S.E.N.C.R.L, comptables professionnels agréés, est arrivé à échéance en 2015.

Une mise à jour du rapport sur la gestion des risques et des contrôles internes sera effectuée au cours de 2016. Des améliorations des procédures de contrôle seront éventuellement apportées.

Le taux d'adhésion au Régime constitue une préoccupation pour le Comité de retraite. Les pratiques entreprises dans chaque établissement pour communiquer avec les chargés de cours admissibles et promouvoir le RRCCUQ seront colligées dans un document afin de partager les expériences entre les établissements. L'objectif est de développer, s'il y a lieu, des outils pour favoriser l'adhésion au Régime.

Enfin, le volet information aux participants demeurera, comme par les années passées, une priorité pour les membres du Comité de retraite. Par conséquent, des communiqués traitant des principales préoccupations des participants au Régime continueront d'être publiés en 2016.

Membres du Comité au 31 décembre 2015

UQAM



Mme Marie Bouvier
Chargée de cours
bouvier.marie@uqam.ca
Représentante des chargés de cours



Mme Jacynthe Drolet*
Directrice
Service des ressources humaines
drolet.jacynthe@uqam.ca
Représentante de l'employeur

UQTR



M. Léo Marcotte**
Président
Chargé de cours
leo.marcotte@uqtr.ca
Représentant des chargés de cours



M. Éric Hamelin*
Directeur
Service des ressources humaines
eric.hamelin@uqtr.ca
Représentant de l'employeur

UQAC



M. Mustapha Élayoubi*
Chargé de cours
elayoubi7@hotmail.ca
Représentant des chargés de cours



M. Éric Pilote
Doyen des affaires départementales
Eric_pilote@uqac.ca
Représentant de l'employeur

UQAR



Mme Micheline Hélène Montreuil**
Chargée de cours
micheline@micheline.ca
Représentante des chargés de cours



M. Simon Corriveau**
Vice-Président
Directeur
Services à la communauté
universitaire au campus de Lévis
simon_corriveau@uqar.ca
Représentant de l'employeur

UQO



M. Gilles Pelletier
Chargé de cours
gilles.pelletier@uqo.ca
Représentant des chargés de cours



M. Mario Auclair**
Directeur
Service des ressources humaines
mario.auclair@uqo.ca
Représentant de l'employeur

UQAT



M. Claude Bédard
Chargé de cours
labero@tlb.sympatico.ca
Représentant des chargés de cours



M. Ghislain Girard
Directeur des Finances et des
approvisionnements
ghislain.girard@uqat.ca
Représentant de l'employeur

ENAP



M. Claude Paul-Hus
Chargé de cours
claudepaulhus@videotron.ca
Représentant des chargés de cours



Mme Lyne Drapeau
Directrice
Service des ressources
humaines
lyne.drapeau@enap.ca
Représentante de l'employeur

ÉTS



Mme Katy Lagacé*
Chargée de cours
katy.lagace@etsmtl.ca
Représentante des chargés de cours



M. Claude Marchand
Directeur
Service des ressources
humaines
claude.marchand@etsmtl.ca
Représentant de l'employeur

REPRÉSENTANTE DES PARTICIPANTS NON ACTIFS



Mme Thérèse Lafrance
lafrance.therese@uqam.ca

MEMBRE INDÉPENDANT



M. Martin Latulippe
martin.latulippe@bretraite.ulaval.ca

MEMBRE EXTERNE – COMITÉ DE PLACEMENT



M. Marc-André Lapointe
Marc-Andre.Lapointe2@USherbrooke.ca

DIRECTION DU RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS - RRCCUQ



M. Jean-Philippe Tremblay
Directeur du Régime
rrccuq@uqubec.ca



Mme Josée Boutet
Agente d'administration
rrccuq@uqubec.ca



M. Zaki Taboubi
Conseiller
rrccuq@uqubec.ca

* Membre du Comité de placement

** Membre du Comité exécutif

En 2015, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois avec un taux de participation de 81 %.

Liste des membres



RÉGIME DE RETRAITE
DES CHARGÉS DE COURS

Nous tenons à souligner l'apport de tous les membres qui ont participé de près ou de loin au Comité de retraite du RRCCUQ depuis sa création le 1^{er} juin 1990.

Merci à chacun de vous!

*Léo Marcotte
Président du RRCCUQ*

Directeur

Depuis 2014	Tremblay, Jean-Philippe	UQ
2009 - 2013	Gamache, Stéphane	UQ
1990 - 2009	Drouin, Jean	UQ

Administration

Depuis 2011	Boutet, Josée	UQ
2011	Peirollo, Sylvie	UQ
1996 - 2011	Bergeron, Pauline	UQ
1995	Gauvreau, Suzanne	UQ
1990 - 1994	Bourbeau, Mariette	UQ

Chargé(e) de cours

Depuis 2005	Bouvier, Marie	UQAM
1990 - 2004	Lessard, Louise	UQAM
Depuis 1992	Marcotte, Léo	UQTR
1990 - 1991	Bellerose, Robert	UQTR
Depuis 1993	Élayoubi, Mustapha	UQAC
1992	Bergeron, Claude	UQAC
Depuis 2006	Montreuil, Micheline	UQAR
2001 - 2005	Lafond, Yvon	UQAR
2000	Lebel, Carrole	UQAR
1999	Maheu, Sophie	UQAR
1990 - 1998	Lusignan, Jean-Pierre	UQAR
Depuis 1994	Pelletier, Gilles	UQO
1993	Laberge, Alain	UQO
Depuis 1994	Bédard, Claude	UQAT
Depuis 2013	Paul-Hus, Claude	ENAP
2011 - 2012	Dussault, Yvan	ENAP
2009 - 2010	Plamondon, Jacques A.	ENAP
Depuis 2006	Lagacé, Katy	ÉTS
2002 - 2005	Baril, Pierre	ÉTS
1999 - 2001	Perreault, Michel	ÉTS
1997 - 1998	Coutou, Pierre	ÉTS
1994 - 1996	Perreault, Michel	ÉTS

Membre externe

Depuis 2013	Marc-André Lapointe
-------------	---------------------

Membre indépendant

Depuis 2012	Latulippe, Martin
2009 - 2012	Dutrisac, Robert
1997 - 2007	Sirois, Yvon
1990 - 1995	Leclerc, Denis

Présidence du Comité de retraite des chargés de cours

Depuis 2005	Marcotte Léo	UQTR
1990 - 2005	Lessard Louise	UQAM

Conseillère ou conseiller

Depuis 2005	Taboubi, Zaki	UQ
2002 - 2005	Gauvreau, Suzanne	UQ
2002 - 2005	Vachon, Louise	UQ

Employeur

Depuis 2005	Drolet, Jacynthe	UQAM
1999 - 2004	Legrand Jean-Paul	UQAM
1990 - 1998	Chapelain, Louis	UQAM
Depuis 2008	Hamelin, Éric	UQTR
2002 - 2007	Roy, André G.	UQTR
1999 - 2001	Dubois, Diane	UQTR
1996 - 1998	Poirier, Jean M.	UQTR
1990 - 1995	Vézina, Claude	UQTR
Depuis 2014	Pilote, Éric	UQAC
1992 - 2012	Boudreault, Luc	UQAC
Depuis 2012	Corriveau, Simon	UQAR
2009 - 2010	Viel, Marjolaine	UQAR
2000 - 2007	Bérubé, Serge	UQAR
1993 - 1999	Paré, Robert	UQAR
Depuis 2009	Auclair, Mario	UQO
2008	Dupont, Yves	UQO
2004 - 2008	Préseau, Paul	UQO
1994 - 2003	Turcotte, Roger	UQO
Depuis 2013	Girard, Ghislain	UQAT
2010 - 2012	Dallaire, Lina	UQAT
2003 - 2009	Simard, Robert	UQAT
1994 - 2002	Bouchard, Angèle	UQAT
Depuis 2010	Drapeau, Lyne	ENAP
2009	Robert Élisabeth	ENAP
1990 - 1992	Cantin, Richard	ENAP
Depuis 2015	Marchand, Claude	ÉTS
2011 - 2014	Beauséjour, Mario	ÉTS
2003 - 2011	Garceau, Pierre	ÉTS
1995 - 2002	Trudel, Normand	ÉTS
1993 - 1994	Piedboeuf, Goerges	ÉTS

Représentants des participants non actifs

Depuis 2014	Lafrance, Thérèse	UQAM
2007 - 2013	Bernier, Marcel	UQAM
2005 - 2006	Dazé, Jean-Yves	UQAM, UQTR
1998 - 2004	Boivin, Ruth	UQAM, UQTR, UQAC

**EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2015**

MALLETTE

Société de
comptables professionnels agréés

**Régime de retraite des chargés
de cours de l'Université du Québec**

États financiers
Au 31 décembre 2015

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux participants du
Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Régime portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec au 31 décembre 2015, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 1er avril 2016

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A119429

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2015

2014

ACTIF

PLACEMENTS (note 3)

Marché monétaire	4 990 150 \$	5 502 017 \$
Obligations	32 501 728	29 873 270
Fonds communs	67 826 942	62 730 680
Actions canadiennes	22 197 923	22 052 097
Actions étrangères	35 030 970	34 523 113
Sociétés en commandite	381 145	314 398
	162 928 858	154 995 575

CRÉANCES

Cotisations à recevoir du promoteur	567 203	437 547
Cotisations à recevoir des participants	567 203	437 547
Cotisations volontaires et transferts	109 690	80 914
Revenus de placements	291 764	284 555
Taxes à la consommation	63 115	36 715
Autres (note 7)	28 461	32 132
	1 627 436	1 309 410

ENCAISSE

4 178 059 2 955 544

168 734 353 159 260 529

PASSIF

CHARGES À PAYER (note 5)	216 273	207 189
PRESTATIONS À PAYER	716 493	486 561
SOLDE À PAYER SUR LES TRANSACTIONS MOBILIÈRES	126 709	-
	1 059 475	693 750

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

167 674 878 \$ 158 566 779 \$

Pour le comité de retraite :

_____, administrateur

_____, administrateur

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2015

2014

AUGMENTATION DE L'ACTIF

Cotisations du promoteur	5 717 377 \$	5 446 821 \$
Cotisations des participants		
Régulières	5 717 377	5 446 821
Volontaires	178 589	306 952
Transferts provenant d'autres régimes	176 549	277 194

11 789 892 11 477 788

Revenus de placements

Intérêts	1 046 017	1 022 831
Dividendes	2 159 248	2 212 316
Fonds communs de placements	1 606 129	1 081 487

4 811 394 4 316 634

Variations des justes valeurs des placements (note 6)

6 119 643 10 890 083

22 720 929 26 684 505

DIMINUTION DE L'ACTIF

Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	90 045	86 677
Assurances fiduciaires	9 410	9 637
Auditeur	9 524	7 757
Frais de bureau, déplacements et représentation	15 924	20 529
Frais d'enregistrement	26 366	24 904
Fiduciaire et soutien administratif	205 087	267 782
Gestionnaires de placements	544 984	513 863
Honoraires professionnels	9 174	-
Changement de système informatique	26 896	65 375

937 410 996 524

Prestations versées

Cessations d'emploi	272 672	463 860
Décès	427 244	535 168
Retraites	11 534 706	7 221 969

12 234 622 8 220 997

Transferts vers d'autres régimes

440 798 563 676

13 612 830 9 781 197

AUGMENTATION DE L'ACTIF NET

9 108 099 16 903 308

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice

158 566 779 141 663 471

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice

167 674 878 \$ 158 566 779 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Depuis le 1er juin 1990, l'Université du Québec (Université) offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Cotisation du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

Cotisations du promoteur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant. Chaque cotisation de l'Université n'est constituée que de montants qui se rapportent à des participants donnés et donc portés au crédit de ces participants.

Toutefois, en aucun moment, et ce, conformément au paragraphe 147.1 (8) de la Loi de l'impôt sur le revenu, le facteur d'équivalence calculé à partir des dispositions du Régime ne saurait dépasser le moindre :

- Du plafond des cotisations déterminées dans l'année;
- De 18 % de la rémunération reçue de l'Université par le participant durant l'année.

Cotisations volontaires

Un participant actif peut verser des cotisations volontaires suivant les modalités arrêtées par le comité de retraite relativement à ses services courants, pourvu que le total de ces cotisations n'excède pas le maximum permis par la Loi de l'impôt sur le revenu, comme il est précisé à l'article 4.8 du Règlement du Régime de retraite des chargés de cours « Limitation du niveau des cotisations ». Ces sommes sont traitées distinctement des cotisations courantes.

Fonds conservateur

Les participants du Régime âgés de 50 ans et plus ont la possibilité de transférer la moitié ou la totalité de leurs actifs dans le fonds conservateur qui, par définition, devrait être moins volatile. L'objectif est d'offrir aux participants qui en font la demande un rendement plus stable au cours des années précédant leur départ à la retraite.

Les actifs de ce fonds sont investis dans des fonds communs d'obligations et d'actions présentés à la rubrique « Fonds communs » de la partie « Placements » de l'état de la situation financière.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par les participants vers un autre régime de retraite ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

Retraite ajournée

Lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante-neuf (69) ans et le paiement de sa rente est ajourné.

Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite peut acheter une rente annuelle viagère auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant décède avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte devient non immobilisé et est transféré à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements de marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;
- Pour les unités de fonds communs, la juste valeur représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire de fonds;
- Pour les actions et les sociétés en commandite, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

Comptabilisation des revenus

Les cotisations salariales et les cotisations du promoteur sont comptabilisées au moment où les services ont été rendus par les participants au promoteur.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs de placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

3. PLACEMENTS

	2015	2014
Marché monétaire		
Papiers commerciaux	-	1 148 675 \$
Billets provinciaux	849 161	1 522 857
Bons du Trésor	4 140 989	2 830 485
	4 990 150	5 502 017
Obligations		
Obligations canadiennes		
Fédérales	3 023 400	2 915 232
Provinciales	25 230 879	20 405 086
Municipales	1 223 880	1 141 173
Corporatives	3 023 569	5 411 779
	32 501 728	29 873 270
Fonds communs		
Marché monétaire	2 972 347	5 588 381
Obligations	14 627 319	13 508 761
Actions*	50 227 276	43 633 538
	67 826 942	62 730 680
À reporter	105 318 820 \$	98 105 967 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

3. PLACEMENTS (suite)

	2015	2014
Reporté	105 318 820 \$	98 105 967 \$
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	2 546 522	2 654 475
Industrie	2 273 840	3 039 477
Télécommunications	2 054 255	1 987 418
Consommation discrétionnaire	5 428 710	5 671 404
Biens de consommation de base	625 558	666 582
Énergie	3 860 460	3 614 003
Finance	4 679 997	3 830 309
Technologie de l'information	728 581	588 429
	22 197 923	22 052 097
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	1 642 727	1 188 389
Australie	378 113	602 125
Brésil	77 382	145 528
Danemark	786 291	1 014 309
Espagne	251 499	273 589
États-Unis	19 225 207	18 404 601
Finlande	140 623	170 140
France	3 767 703	3 921 405
Îles Cayman	481 599	348 346
Irlande	159 686	223 427
Japon	2 279 635	2 449 580
Pays-Bas	3 111 849	3 681 480
Royaume-Uni	1 787 090	1 595 634
Suède	187 533	197 925
Suisse	754 033	306 635
	35 030 970	34 523 113
Sociétés en commandite	381 145	314 398
	162 928 858 \$	154 995 575 \$

* Au 31 décembre 2015, les actions des fonds communs transigées en monnaies étrangères représentaient 73 % (2014 - 77 %).

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

3. PLACEMENTS (suite)

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - Évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

	2015		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	4 990 150 \$	- \$	4 990 150 \$
Obligations	28 071 352	4 430 376	32 501 728
Fonds communs	-	67 826 942	67 826 942
Actions	57 228 893	-	57 228 893
Sociétés en commandite	381 145	-	381 145
	90 671 540 \$	72 257 318 \$	162 928 858 \$

	2014		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	4 353 342 \$	1 148 675 \$	5 502 017 \$
Obligations	25 349 170	4 524 100	29 873 270
Fonds communs	-	62 730 680	62 730 680
Actions	56 575 210	-	56 575 210
Sociétés en commandite	314 398	-	314 398
	86 592 120 \$	68 403 455 \$	154 995 575 \$

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014, il n'y a eu aucun transfert significatif dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1 et 2.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs du Régime visent à optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les participants. La gestion du capital du Régime est confiée à un gestionnaire qui a la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placement adoptée par le comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories de placement;
- Une répartition des titres de marché monétaire et d'obligations entre divers émetteurs de qualité dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à R-1 et BBB respectivement au moment de leur achat;
- Une limite globale de 5 % de la juste valeur totale du portefeuille ne pourra être investie dans les titres d'un même émetteur, d'une seule corporation canadienne ou étrangère.

Le comité de placement, relevant du comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Qualité du portefeuille d'obligations (fonds régulier - Letko Brosseau)

	2015	2014
AAA	15 %	15 %
AA	30	32
A	50	48
BBB	5	5
	100 %	100 %

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds conservateur - Letko Brosseau)

	2015	2014
AAA	15 %	11 %
AA	36	32
A	39	46
BBB	10	11
	100 %	100 %

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds régulier - Fiera Capital)

	2015	2014
AAA	15 %	24 %
AA	28	24
A	43	34
BBB	8	5
Non cotées*	6	13
	100 %	100 %

* Les placements non cotés à l'intérieur des fonds communs se composent d'encaisse, d'instruments financiers à court terme et d'obligations de certaines municipalités.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'échéance des obligations, excluant les sous-jacents des fonds communs, du fonds régulier est la suivante :

	2015		
	Cinq ans et moins	Six à dix ans	Onze ans et plus
	25 936 710 \$	6 462 407 \$	102 611 \$
	2014		
	Cinq ans et moins	Six à dix ans	Onze ans et plus
	23 358 544 \$	6 409 650 \$	105 076 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et du promoteur, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

A) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres à court terme et en obligations portent intérêt à taux fixes et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2015, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les justes valeurs des obligations, excluant les fonds communs, auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 747 540 \$ (2014 - 866 325 \$), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'état de la situation financière aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime possède des instruments financiers en devises et une proportion de 23 % (2014 - 23 %), excluant les sous-jacents des fonds communs, est investie en monnaies étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2015, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait diminué ou augmenté d'environ 3 794 008 \$ (2014 - 3 634 346 \$). Cette sensibilité ne tient pas compte des sous-jacents des fonds communs. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

C) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions et dans des fonds communs. Au 31 décembre 2015, si les cours des actions ou des fonds communs avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué d'environ 12 543 698 \$ (2014 - 11 962 029 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

5. CHARGES À PAYER

	2015	2014
Salaires et charges sociales	50 000 \$	50 000 \$
Frais d'enregistrement	26 373	24 904
Honoraires de gestion	93 690	86 690
Dépenses liées au changement de système	-	33 817
Frais du fiduciaire	12 470	11 778
Soutien administratif	22 873	-
Déductions à la source	10 867	-
	216 273 \$	207 189 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

6. VARIATIONS DES JUSTES VALEURS DES PLACEMENTS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Réalisées	5 558 720 \$	3 288 637 \$
Non réalisées	<u>560 923</u>	<u>7 601 446</u>
	6 119 643 \$	10 890 083 \$

7. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le promoteur fournit gratuitement un local au Régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.

Les dépenses relatives aux frais de déplacement des membres du comité de retraite sont remboursées par le Régime, lequel les réclame ensuite aux établissements participants. Un montant total de 28 461 \$ a ainsi été avancé par le Régime et est à recevoir au 31 décembre 2015 (2014 - 32 132 \$).